

Procédure de réinscription en doctorat à l'université d'Artois (année universitaire 2018/2019)

Écoles Doctorales						
	Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) ED n°473	Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (SJPG) ED n°74	Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE) ED n°104	Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (SESAM) ED n°73	Biologie-Santé de Lille (BSL) ED n°446	Sciences pour l'Ingénieur (SPI) ED n°72
Laboratoires	Textes et Cultures (EA 4028) GRAMMATICA (EA 4521) CREHS (EA 4027) RECIFES (EA 4520)	Centre "Ethique et Procédures" (EA 2471)	UCCS (UMR CNRS 8181) Institut Charles Viollette (EA 7394)	Discontinuités (EA 2468) URePSSS / Sherpas (EA 4110) LEM Artois (UMR CNRS 9221) RIME Lab (EA 7396°)	LBHE (EA 2465)	LGCgE (EA 4515) LSEE (EA 4025) LGI2A (EA 3926) CRIL (UMR CNRS 8188) LML (EA 2472)
dossier de réinscription	<p>Réinscription en 2^e année : Le doctorant complète le dossier de passage en 2^e année en ligne sur l'application AGIT, l'imprime, le signe. Le Dir de thèse et de Labo émettent un avis et signent à leur tour le dossier. Le dossier ainsi que toutes les PJ doivent être transmis à la DREDV.</p> <p>Réinscription en 3^e année : Le doctorant doit prendre contact avec le Dir de son Labo afin de programmer une audition. Lors de cette audition, le doctorant remet au Dir de Labo : - son dossier de réinscription qu'il aura au préalable rempli en ligne sur l'application AGIT et imprimé - les pièces justificatives - le plan du travail déjà réalisé Le Dir de Labo émet un avis et signe le dossier + établit un compte-rendu d'audition. Le dossier ainsi que toutes les PJ doivent être transmis à la DREDV.</p> <p>Réinscription dérogatoire : Le doctorant complète en ligne (sur AGIT) le dossier de demande dérogatoire, imprime et signe. Il fait signer le Dir de thèse et le Dir de Labo et envoie le tout (dossier + PJ) à la DREDV.</p> <p>4^e année : joindre un écrit de 2 pages + plan détaillé montrant l'avancement des travaux 5^e année : joindre le plan détaillé du travail déjà réalisé + faire lire les chapitres rédigés au Dir de Recherche qui lui, rédigera un avis détaillé et signé sur papier libre 6^e année : joindre le plan détaillé du travail réalisé + compte-rendu de l'entretien signé par le Dir de Labo</p>	<p>La DREDV envoie le rapport d'activités 2017/2018 par mail aux doctorants.</p> <p>Ce rapport doit-être : - complété et signé par le doctorant - avisé et signé par le Dir de Thèse - avisé et signé par le Dir de Labo</p> <p>Pour les doctorants inscrits en 5^{ème} année et +, une demande de dérogation doit être complétée et signée.</p> <p>Le doctorant envoie son rapport d'activités 2017/2018 + son portefeuille + demande de dérogation (si nécessaire) + compte-rendu entretien CST (Comité de Suivi des Thèses) à la DREDV.</p> <p>La DREDV transmet ensuite le tout à l'école doctorale pour validation.</p>	<p>Le dossier de réinscription est téléchargeable sur le site de l'école doctorale (http://eds mre.univ-lille1.fr) Onglet 'Modalités d'inscription en thèse' cliquer sur 'téléchargeable' pour télécharger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la demande d'autorisation de réinscription en 2^e ou 3^e année - la demande d'autorisation dérogatoire de réinscription (4^e année et plus) <p>Ces autorisations de réinscription doivent être signées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Dir Thèse, (co-dir et co-encadrant si nécessaire) - Le Dir Labo - Le Dir des Etudes Doctorales <p>- La convention de formation complétée et signée</p> <p>Attention, le doctorant doit également effectuer son entretien CST (Comité de Suivi des Thèses) et joindre le compte-rendu en même temps que son autorisation de réinscription.</p>	<p>Les doctorants reçoivent automatiquement un mail de l'ED avec le lien vers le logiciel ainsi que leur login et mot de passe Si tel n'est pas le cas, contacter le secrétariat de l'ED soit par mail, soit par tél. Catherine CLAUW : catherine.clauw@univ-lille.fr 03 20 43 67 52</p> <p>Comité de Suivi Individuel est obligatoire en fin de 2^{ème} ou début de 3^{ème} année.</p> <p>Inscription au-delà de la 3^{ème} année : Toute inscription dérogatoire doit être autorisée par Le Comité de Suivi Individuel, la Directrice de l'Ecole Doctorale et le Vice-Président Recherche de l'université d'Artois. La demande doit être impérativement motivée par le doctorant et le directeur de thèse (lettre de motivation et date prévisionnelle de soutenance).</p>	<p>2^{ème} et 3^{ème} année : Sauf avis contraire de l'école doctorale, les doctorants effectuent leur réinscription à l'aide de leur identifiant et de leur mot de passe sur le site de l'ED après avoir transmis au secrétariat de l'ED le compte-rendu de la réunion du Comité de suivi individuel pour l'année en cours et au plus tard avant la mi-octobre.</p> <p>Inscription au-delà de la 3^{ème} année : Au plus tard le 1^{er} juin, le doctorant doit déposer au bureau de l'ED une demande de dérogation constituée : - du formulaire à compléter et à faire signer par les différentes parties concernées. - de l'avis argumenté du Comité de suivi de thèse La demande est examinée par des rapporteurs nommés par le Bureau Le conseil de l'ED étudie les demandes de dérogation En septembre, en cas d'avis favorable pour une prolongation, le doctorant peut procéder à sa réinscription</p>	<p>2^{ème} et 3^{ème} année : Les doctorants doivent se connecter au site de l'ED à l'aide de leur identifiant et de leur mot de passe et procéder à leur réinscription en ligne. C.S.I. obligatoire en 2^{ème} année.</p> <p>4^{ème} année : L'inscription en 4^{ème} année n'est pas automatique (régime dérogatoire). Conditions de réinscription : - autorisation d'inscription signée, - copie du financement (1000 € au minimum/mois) pour cette année supplémentaire, - compte rendu du C.S.I. - lettre, justifiant le motif du retard et précisant une date de soutenance, rédigée et signée par le directeur de thèse.</p> <p><i>S'il n'existe pas de financement avéré pour la prolongation au-delà de la 3^{ème} année de thèse, l'inscription pourra se faire une fois que le manuscrit et le jury sont transmis à l'Ecole doctorale.</i></p>
adresse du dépôt des dossiers de réinscription	<p>tous les dossiers sont à déposer, après signature des responsables scientifiques du laboratoire (directeur de thèse, directeur de laboratoire...), à l'adresse suivante : Université d'Artois - Direction de la Recherche, des Études Doctorales et de la Valorisation (DREDV) – Maison de la Recherche 9, rue du Temple - BP 10665 62030 ARRAS cedex</p>					
Informations et suivi des dossiers	<p>Sabrina AVERLAND sabrina.averland@univ-artois.fr Tél : 03 21 60 38 44</p>			<p>Corinne MINJEAU corinne.minjeau@univ-artois.fr 03 21 60 37 93</p>		
date limite de réception du dossier de réinscription	22 Mai 2018	12 Juillet 2018	05 Octobre 2018	30 novembre 2018	30 novembre 2018	15 Décembre 2018

